



1er Cahier

## La libéralisation est un vrai fiasco

*MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ • Les gros consommateurs pouvaient signer des contrats avec le fournisseur de leur choix. Très peu d'entre eux ont franchi le pas. Vu ses insuffisances, la loi sera révisée.*

### **Gérard Tinguely**

«Nous parlons du marché de l'électricité et de son ouverture comme du marché du maïs! Pourtant, l'enjeu est surtout technologique: il y a des réseaux de distribution à maintenir et à développer, c'est une complexité très difficile à gérer. Mais il y a un manque catastrophique d'investissements liés à la libéralisation», se désole le directeur de l'Energy Center-EPFL et vice-président du CREM(\*), Hans-Björn Püttgen.

Claude Cornaz, directeur de Swisselectricity, société de conseil et de négoce pour gros consommateurs, a l'impression, lui, que le principal «objectif de la nouvelle organisation du marché est d'en empêcher les effets indésirables. Avec la crise économique et la forte baisse de la consommation industrielle, les lois du marché auraient dû amener une baisse de tarifs. Or ça fonctionne très mal. Moins de 10% des fournisseurs contactés ont répondu à nos appels d'offres. C'est comme s'il n'existait pas l'envie de vendre!»

### **Promesses non tenues**

Les investissements non engagés ou un comportement des acteurs contraire à la concurrence recherchée sont-ils seuls en cause? Toujours est-il que la libéralisation partielle du marché de l'électricité, lancée début 2009, ne tient pas ses promesses à la fois d'un approvisionnement concurrentiel et sûr et de prix transparents. Sa première phase, soit le libre choix du fournisseur par les gros consommateurs (+ 100 000 kilowattheures par an), est un fiasco. Un «très très» petit nombre, parmi les 50 000 candidats potentiels, a franchi le pas.

Pourquoi si peu? Jusqu'en 2014, seconde phase d'ouverture du marché où les ménages devraient aussi choisir leur fournisseur, les gros consommateurs pouvaient garder l'approvisionnement de base. Et donc bénéficier de tarifs de l'électricité axés sur les coûts de production et les contrats d'achat à long terme. Or, à l'automne 2008, les tarifs suisses, nettement plus intéressants qu'en Europe, n'incitaient pas les gros consommateurs à passer au marché libre, d'autant plus que ce choix était

définitif. Ce que beaucoup ont jugé trop dissuasif et qu'il faudra bien modifier en révisant la loi.

Après des hausses parfois considérables (la réduction de 40% imposée n'est pas définitive, vu le recours de la branche au Tribunal administratif fédéral) et la menace persistante de nouvelles hausses qui affaibliraient la compétitivité internationale des industries suisses gourmandes en électricité, le nouveau système ne pouvait durer. D'où la décision du Conseil fédéral, il y a un mois, de réviser une loi sur l'approvisionnement en électricité (LaPel) datant d'à peine deux ans. Un projet doit être présenté au début 2011 qui inclut ces attentes du parlement: renforcement de la régulation et du contrôle des coûts; autorisation préalable par la Commission de l'électricité (Elcom) des prix du courant et de l'utilisation du réseau, et non plus après coup; pouvoir de sanction accru de l'Elcom; limitation à 10% au plus des coûts de raccordement dans la facture moyenne des ménages...

### **Stocker, c'est sa force**

Des souhaits ont aussi été exprimés lors du séminaire du CREM, notamment celui d'une loi révisée «facilement applicable» dès 2014. Swisselectricity espère un désenchevêtrement du politique et de l'électrique (trop de députés sont juges et parties dans des sociétés énergétiques), une entrée plus facile pour de nouveaux acteurs et surtout des règles d'économie de marché. Tant Alpiq que Groupe E (voir ci-contre) réaffirment la nécessité d'une meilleure rémunération des infrastructures. Pour tel industriel, qui «ne veut pas la guerre» avec les fournisseurs d'électricité, ceux-ci ne «devraient jamais faire leur stratégie sans leurs clients». Reste, selon d'autres, qu'il faut du temps pour qu'une régulation déploie ses effets.

La Suisse a pris le train de la libéralisation avec du retard. Et pratique des prix du marché, calqués sur les pays voisins, qui ne sont pas «crédibles». Connaîtra-t-elle les avatars du monopole électrique américain? Il y a 30 ans, il fallait absolument le casser. Mais aujourd'hui, c'est lui qui rachète les sociétés créées au nom de la libéralisation. Le professeur Hans-Björn Püttgen en est convaincu: «la Suisse doit rester autonome pour son approvisionnement car elle ne pourra pas s'appuyer à long terme sur des importations massives. Sa force c'est le stockage: il faut investir là-dessus!» |

\* Ces propos ont été tenus lors d'un séminaire du Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM), organisé à la SAIDF, à Posieux.

### **Des investissements pour assurer l'avenir**

La politique énergétique fédérale vise, entre autres, à promouvoir de nouvelles énergies renouvelables. Ce qui entraînera une prolifération de petites installations (microturbines, piles à combustible, stockage du courant éolien). De ce fait, les réseaux existants, conçus à l'origine pour acheminer en cascade l'énergie des grandes unités de production vers les lieux de consommation, devront fonctionner d'une façon plus active, «plus intelligente» que maintenant, dit Dominique Gachoud (Groupe E). Ces réseaux devront intégrer et influencer les actions de tous les

utilisateurs connectés (consommateurs, producteurs), et notamment de ces nouveaux acteurs qui sont à la fois consommateurs et producteurs.

Nombre de capteurs et actuateurs reliés par des systèmes de communication faciliteront une gestion flexible d'un ensemble devenu bien plus complexe. Ce réseau dit «actif» permettra aussi de sensibiliser la population à sa consommation. Un premier pas vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Des microréseaux, fonctionnant parfois en îlots, devront également se connecter et se synchroniser avec le réseau principal, sans le perturber. Des projets-pilotes sont menés en Europe à ce sujet, dont un en Suisse. Ce qui fait dire à M. Gachoud que cette «évolution implique des investissements très significatifs que le législateur et le régulateur devront faciliter par des conditions-cadres favorables. Mais il ne s'agit pas de réinventer la roue». Et le directeur «Distribution Energie» de citer le cas de la Grande-Bretagne - où la libéralisation électrique a aussi frappé - qui investit à nouveau beaucoup dans le domaine recherche & développement. Les Etats-Unis suivent le même chemin, mettant des milliards de dollars sur la table.

Or la législation actuelle (LApEI, OApEI), et c'est là sa faiblesse selon les gestionnaires du réseau de distribution (GRD), a fixé des modalités pour sa rémunération qui sont basées sur les «coûts initiaux d'achat ou de construction». Vu l'évolution des prix, ce n'est pas avec des éléments de calcul datant de quarante ans qu'on financera le remplacement de grandes centrales électriques, la modernisation des réseaux. Notamment son adaptation à cet accroissement massif des flux de courants sur de longues distances, l'un des effets de la libéralisation. Or la Suisse est au cœur d'un système européen de distribution qui n'a pas du tout été conçu pour cela. GTi